



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vendredi 09 juin à dix-sept heures trente minutes, les membres du conseil municipal de la commune de GÂVRES (Morbihan) se sont réunis dans le lieu ordinaire de ses séances, sur convocation qui leur a été adressée le 02 juin 2023, sous la présidence de Monsieur LE VOUEDEC Dominique, Maire.

Etaient présents : MM. LE VOUEDEC Dominique, CARTON Christian, PECHEUX Gérard, LE CORVEC Alexandre, LEMPERIERE Julien, BERNON David, LE MARTELOT Monique, LE ROI Sophie, KERAUDREN Elisabeth, LE GALLIOT Katia

Avaient donné procuration : PENSEC Armelle à CARTON Christian, LE MASSON Pierre Gilles à LE VOUEDEC Dominique.

Etaient absents excusés : LE FLOCH Yannick

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

20230609/1- ELECTIONS DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTIONS DES SENATEURS

Vu le décret n°2023-257 du 06 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'instruction NOR/IOMA2308397j du 30 mars 2023 du ministre de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux

Vu l'arrêté préfectoral en date du 09 mai 2023 fixant le nombre des délégués, des délégués supplémentaires et des suppléants à élire ainsi que le mode de scrutin,

a) Composition du bureau électoral.

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé, conformément aux dispositions de l'article R. 133 du Code Electoral, par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes.

Il s'agit de MM. PECHEUX Gérard, CARTON Christian, LE GALLIOT Katia et LEMPERIERE Julien

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Le Conseil a élu pour secrétaire : LE GALLIOT Katia.

b) Elections des délégués

Les candidatures enregistrées : LEMPERIERE Julien, LE ROI Sophie, LE VOUEDEC Dominique.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Après enregistrement de la ou des candidatures, Le Président a invité le Conseil à procéder, sans débats, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection de trois délégués.

Chaque Conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à dix-sept heures trente-quarante minutes. Il a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls	00

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	10
Majorité absolue	06

Ont obtenu :

M. LEMPERIERE Julien	10	voix
Mme LE ROI Sophie	10	voix
M. LE VOUEDEC Dominique	10	voix.

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués :

M. LEMPERIERE Julien, né le 04 septembre 1984 à Rennes (Ille et Vilaine), qui a déclaré accepter le mandat.

Adresse : 14, rue des Ecoles - 56680 GÂVRES.

Mme LE ROI Sophie, née le 17 octobre 1970 à CARHAIX-PLOUGUER (Finistère), qui a déclaré accepter le mandat.

Adresse : 23, avenue des Sardiniers – 56680 GÂVRES.

M. LE VOUEDEC Dominique, né le 08 mars 1955 à HENNEBONT (Morbihan), qui a déclaré accepter le mandat.

Adresse : 5, rue du Men Guen – 56680 GÂVRES.

ELECTION DES SUPPLEANTS

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Les candidatures enregistrées :

Mme LE GALLIOT Katia, M. PECHEUX Gérard, M. CARTON Christian.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection de trois suppléants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
A DEDUIRE : bulletins blancs et nuls	00

Reste, pour le nombre des suffrages exprimés	10
--	----



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

Majorité absolue

06

Ont obtenu :

Mme LE GALLIOT Katia	10 voix
M. PECHEUX Gérard	10 voix
M. CARTON Christian	10 voix.

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés suppléants :

Mme LE GALLIOT Katia, née le 17 août 1983 à LORIENT (Morbihan) qui a déclaré accepter le mandat.
Adresse : 9, rue du Sémaphore – 56680 GÂVRES.

M. PECHEUX Gérard, né le 05 juillet 1951 à TOURS (Indre et Loire) qui a déclaré accepter le mandat.
Adresse : 4, rue de la Grande Plage – 56680 GÂVRES.

M. CARTON Christian, né le 21 décembre 1953 à GÂVRES (Morbihan) qui a déclaré accepter le mandat.
Adresse : 6, avenue des Deux Mers – 56680 GÂVRES.

Observations et réclamations : néant.

Les opérations de vote se sont terminées à dix-sept heures cinquante minutes.

La séance se poursuit.

Le procès verbal de la séance précédant est adopté à l'unanimité.

20230609/02 – CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITON D'HEBERGEMENTZ POUR LES RENFORTS DES D'EFFECTIFS DE LA GENDARMERIE – SAISON 2023

Pour permettre l'accueil de renfort pour la brigade de gendarmerie de la circonscription de Port-Louis pendant la saison estivale 2023 et, en l'absence de locaux disponibles susceptibles d'être prêtés par les communes concernées, les douze communes de cette circonscription ont décidé, d'un commun accord, de mettre à disposition des résidences mobiles et de mutualiser les dépenses y afférentes.

La coordination, la gestion et le suivi financier de cette opération seront assurés par la commune de Riantec, charge aux collectivités signataires de rembourser à cette dernière les sommes avancées conformément aux dispositions financières de la présente convention.

Huit résidences mobiles sont mises à disposition de la brigade de gendarmerie, du 1^{er} juillet au 31 août 2023 :



COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2023

- Cinq résidences mobiles dans le Parc de Kerdurand de Riantec,
- Trois résidences mobiles dans le camping municipal d'Etel.

Les communes de Riantec et d'Etel mettent à disposition les terrains pour la mise en place des installations et procéderont aux diligences nécessaires sur le plan règlementaire.

Les communes de Belz, Erdeven, Etel, Locmiquélic, Gâvres, Locoal-Mendon, Merlevenez, Ploemel, Plouhinec, Port-Louis, Riantec et Sainte-Hélène mutualisent les dépenses y afférentes en fonction de leur population.

Le coût global de l'opération est d'environ 45 100,00 € en prévisionnel, la participation de Gâvres en fonction de sa population est de 1 169,00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la convention qui définit les modalités de cette mutualisation autorise le maire, ou, à défaut, le premier adjoint, à la signer.

20230609/03 – CONVENTION PLURIANNUELLE DE PARTENARIAT AUTOUR DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES, SEXUELLES ET SEXISTES

La présente convention a pour objet de définir les modalités d'intervention et de soutien financier apporté au CIDFF par les partenaires du dispositif listés ci-avant comme signataires de la convention.

Vu la délibération du conseil municipal du 07 décembre 2022 ;

Vu le projet de convention joint en annexe :

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- d'approuver la convention triennale (2023-2025) en partenariat autour du dispositif de lutte contre les violences intrafamiliales, sexuelles et sexistes ;
- d'autoriser le maire à signer ladite convention ;
- d'autoriser le maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

La séance est levée à 18h05.

Délibérations n°20230609/1 à 20230609/3.